



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2019-138

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-09-17-012 - Arrêté portant constitution de la commission régionale d'agrément (Occitanie) - formation en psychopathologie (2 pages)	Page 4
R76-2019-09-18-019 - Arrete relatif au Conseil Territorial de Santé du Lot (3 pages)	Page 7
R76-2019-09-18-021 - Arrêté relatif au Conseil Territorial de Santé du Tarn (2 pages)	Page 11
R76-2019-09-16-005 - Décision 2019-2757 Nomination Nicolas Sauthier - Délégué Départemental Adjoint par intérim - DD31 (2 pages)	Page 14
R76-2019-09-16-006 - Décision 2019-2758 délégation signature Nicolas Sauthier, délégué départemental adjoint par intérim - DD31 (2 pages)	Page 17

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-02-009 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC D'ISTRICOU sous le numéro 81192995 (1 page)	Page 20
R76-2019-07-09-005 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC DE LA VEBRE sous le numéro 81192992 (1 page)	Page 22
R76-2019-07-16-011 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC LALIEVE sous le numéro 81192998 (1 page)	Page 24
R76-2019-07-16-010 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à l'EARL BRACO sous le numéro 81192997 (1 page)	Page 26
R76-2019-07-27-003 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à l'EARL EPI D'OC sous le numéro 81193004 (1 page)	Page 28
R76-2019-06-27-011 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à l'EARL LA COURTIE sous le numéro 81192985 (1 page)	Page 30
R76-2019-06-28-132 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à l'EARL LA FERME DE VALATS sous le numéro 81192986 (1 page)	Page 32
R76-2019-07-13-001 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à l'EARL VIALA sous le numéro 81192993 (1 page)	Page 34
R76-2019-07-02-008 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à la SCEA CHATEAU LAGARRIGUE sous le numéro 81192994 (1 page)	Page 36
R76-2019-07-15-016 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à la SCEA CHATEAU LASTOURS GAILLAC sous le numéro 81193002 (1 page)	Page 38
R76-2019-07-06-001 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Madame Fabienne RIGOULAT sous le numéro 81192990 (1 page)	Page 40
R76-2019-07-22-014 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Brice MORE sous le numéro 81193000 (1 page)	Page 42
R76-2019-06-27-012 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Damien DELSUC sous le numéro 81193003 (1 page)	Page 44
R76-2019-07-02-007 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Daniel REDOULES sous le numéro 81192989 (1 page)	Page 46

R76-2019-07-08-011 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Daniel VIDAL sous le numéro 81192991 (1 page)	Page 48
R76-2019-07-22-013 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur François CARCENAC sous le numéro 81192999 (1 page)	Page 50
R76-2019-07-27-002 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Gaël FERRIE sous le numéro 81193001 (1 page)	Page 52
R76-2019-06-24-017 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Christian ROQUES sous le numéro 81192984 (1 page)	Page 54
DOUANES (DGDDI)	
R76-2019-09-07-002 - Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes à Montpellier dans les domaines gracieux et contentieux douanes contributions indirectes et MOD (64 pages)	Page 56
DRAAF	
R76-2019-09-20-001 - Arrêté autorisant l'enrichissement de certains vins de la vendange 2019 (5 pages)	Page 121
R76-2019-09-19-002 - Arrêté portant reconnaissance de la SCA Arterris en qualité de GIEE pour le projet Haute expertise agronomique au vignoble (3 pages)	Page 127
R76-2019-09-19-003 - Arrêté portant reconnaissance de la SCA Arterris en qualité de GIEE pour le projet Oviboost (3 pages)	Page 131
R76-2019-09-19-001 - Arrêté portant reconnaissance de la SCA Arterris en qualité de GIEE pour le projet Vignobles Innovants Eco-responsables (3 pages)	Page 135
DRAC	
R76-2019-09-17-010 - 31 - TOULOUSE - Cimetière de Salonique - Monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville - Arrêté inscription monument historique (2 pages)	Page 139
R76-2019-09-17-011 - 31 - TOULOUSE - Cimetière de Terre-Cabade - Monument funéraire Aristide et Marie Bergès - Arrêté inscription monument historique (2 pages)	Page 142
R76-2019-09-17-008 - 31 - TOULOUSE - Hôtel d'Hautpoul - Arrêté de RADIATION au titre des monuments historiques (2 pages)	Page 145
R76-2019-09-17-009 - 31 - TOULOUSE - Immeuble dit "Hôtel modèle" - Arrêté de radiation au titre des monuments historiques (2 pages)	Page 148
Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille	
R76-2019-09-18-020 - Arrêté modificatif n°6/16RG2018/7 du 18 septembre 2019 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault (2 pages)	Page 151

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-09-17-012

Arrêté portant constitution de la commission régionale d'agrément
(Occitanie) - formation en psychopathologie

Arrêté ARS OCCITANIE/ 2019- 2778

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Composition de la commission régionale d'agrément des établissements
autorisés à délivrer la formation en psychopathologie

- Vu la loi 2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, notamment son article 52 ;
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret 2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- Vu le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie-M. Pierre RICORDEAU à compter du 5 novembre 2018 ;
- Vu l'arrêté du 8 juin 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** la décision ARS Occitanie 2018-2436 du 11 juin 2018 portant nomination de Monsieur Pascal DURAND en qualité de Directeur du Premier Recours ;
- Vu** la décision ARS Occitanie du 5 novembre 2018 n°2018-3753 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Considérant l'article 10 du chapitre III du Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute

Arrête

Article 1 : La commission régionale d'agrément chargée d'émettre un avis sur les demandes d'établissements en vue d'un agrément portant autorisation à dispenser une formation en psychopathologie clinique mentionnée à l'article 1er du décret du 20 mai 2010 susvisé, est composée comme suit pour une durée de trois ans :

Personnalités qualifiées titulaires :

- **Psychiatrie :**
 - Docteur ARBUS Christophe, Professeur chef de pôle psychiatrie CHU Toulouse
 - Docteur COURTET Philippe, professeur, responsable département du département urgence et post urgence psychiatrie CHU Montpellier
- **Psychanalyse :**
 - Mme MARIE Laetitia, psychanalyste (Fédération Freudienne de Psychanalyse)
 - Mme MACARY-GARIPUY Pascale, psychanalyste, professeur Université Paul Valéry Montpellier
- **Psychopathologie clinique :**
 - M. BOUCHAÏB Patrice, psychologue clinicien psychothérapeute, Syndicat National des Psychologues (SNP)
 - Mme FOURNIER Nadine, psychologue, psychothérapeute (psychopathologie), Syndicat National des Psychologues (SNP)

Personnalités qualifiées suppléantes :

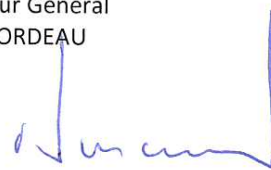
- **Psychiatrie :**
 - Docteur BIRMES Philippe, professeur psychiatre ; praticien hospitalier en psychiatrie, chef du service de psychiatrie, psychothérapies et art-thérapie CHU Toulouse,
 - M. LOPEZ-CASTROMAN Jorge, Professeur, chef du service d'urgences et liaisons psychiatriques, Hôpital Universitaire Carémeau Place du Pr. Robert Debré CHU Nîmes
- **Psychanalyse :**
 - Mme BOURGAIN Anne, psychanalyste, professeur Université Paul Valéry Montpellier
 - Mme PERNIA Patricia, psychanalyste didacticienne, membre de la FFDP
- **Psychopathologie clinique :**
 - Mme LE Elisabeth, psychologue clinicienne, psychothérapeute, Syndicat national des Psychologues (SNP)
 - Mme DE LUCA Coline, psychologue clinicienne, psychothérapeute, Syndicat national des Psychologues (SNP)

Article 2 : Le Directeur du Premier recours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes intéressées, et/ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région Occitanie pour les tiers. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 17 SEP. 2019

Le Directeur Général
Pierre RICORDEAU



Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-09-18-019

Arrete relatif au Conseil Territorial de Santé du Lot

Arrêté 2019-2776 du 18 09 2019 portant modification de la composition du CTS 46

**ARRETE N° 2019 – 2776 modifiant l'arrêté 2017-175 modifié
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé
du territoire de démocratie sanitaire du LOT**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 à L. 1434-11 et R. 1434-19 à R. 1434-40 du code de la santé publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'Organisation et à la Transformation du Système de Santé,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté n° 2016-1864 du 8 novembre 2016 définissant les territoires de démocratie sanitaire,

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie,

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu l'arrêté n°2017-175 du 1^{er} février 2017 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire du LOT modifié par l'arrêté n°2017-312 du 20 février 2017, par l'arrêté n°2017-321 du 27 février 2017, par arrêté n°2018-404 du 15 janvier 2018, par arrêté n°2018-3224 du 2 novembre 2018, par l'arrêté n° 2019-2546 du 8 août 2019,

Considérant les propositions de désignation des représentants pour chaque collège,

ARRETE

Article 1 : L'article 2 relatif au 1^{er} collège des **représentants des professionnels et offreurs des services de santé** de l'arrêté n° 2017-175 du 1^{er} février 2017 modifié est modifié comme suit :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric DELMAS Directeur CH ST CERE FHF	M. Raphael LAGARDE Directeur CH Figeac FHF
Mme Véronique SOIROT Directrice Clinique du Quercy CAHORS FHP	M. Olivier Max BARIOT Directeur Hôpital Gourdon FHF
Mme Béatrice GAILLARD Directrice Centre La Roseraie MONTFAUCON FEHAP	M. Franck ANTETOMASO Directeur général adjoint Institut Camille Miret LEYME FEHAP
Mme Dominique PENCHENAT Présidente CME CH Jean COULON GOURDON FHF	Mme Sylvie LIOTARD Présidente CME CH ST CERE FHF
M. Slim LASSOUED Président CME CH Jean Rougier CAHORS FHF	M. Jean Philippe LEMOZIT Président de CME CH FIGEAC FHF
M. Bernard KIERZEK Président CME Institut Camille Miret LEYME FEHAP	Mme Valérie ELBAZ KERKAD Président CME Centre la Roseraie MONTFAUCON FEHAP

- 1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

Titulaires	Suppléants
M. Hervé TOMASSI Directeur EHPAD PRAYSSAC	Mme Faouzia SLIMI Directrice Adjointe EHPAD PRAYSSAC
M. Thierry VIGREUX Directeur EHPAD J. DUMAS SOUSCEYRAC	M. Claude POUGET Président de l'Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion (ALGEEI)
Mme Frédérique YONNET Directrice Générale Institut Camille Miret LEYME FEHAP	Mme Catherine DELABARRE-LEGENDRE Directrice adjointe IME Esat Domaine de Boissor LUZECH
Mme Claire POUZOLS ARSEAA	Mme Marie Pierre LOURS Directrice ESAT Lamourous CAHORS
Mme Marie-Chantal GAUBERT Directrice ADAR	M. Jean Claude AREVALO Directeur SASI APAJH 46

Le reste sans changement

Article 2 : Le 3ème collège relatif aux **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements** de l'arrêté n° 2017-175 du 1^{er} février 2017 modifié est modifié comme suit :

3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle ESPOSITO Directrice Générale Adjointe Enfance Famille Santé Direction de la Solidarité Départementale du Lot	Mme Marie TREILHOU Service PMI du Lot

Le reste sans changement

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur général Adjoint de l'Agence régionale de santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région, ainsi qu'à celui du département du Lot.

Fait à Montpellier, le 18/09/2019

Le Directeur Général de
L'Agence Régionale de Santé Occitanie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Directeur Général Adjoint

Pierre RICORDEAU

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-09-18-021

Arrêté relatif au Conseil Territorial de Santé du Tarn

*Arrêté relatif à la composition des membres du Conseil Territorial de Santé du Tarn 2019-2775 du
18 septembre 2019*

**ARRETE n° 2019-2175 modifiant l'arrêté n° 2017-179 modifié
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé
du territoire de démocratie sanitaire du TARN**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 à L. 1434-11 et R. 1434-19 à R 1434-40 du code de la santé publique,
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'Organisation et à la Transformation du Système de Santé,
- Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions,
- Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,
- Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie,
- Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
- Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,
- Vu l'arrêté n° 2016-1864 du 8 novembre 2016 définissant les territoires de démocratie sanitaire,
- Vu l'arrêté n° 2017-179 du 7 février 2017 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire du TARN, modifié par l'arrêté n°2018-859 du 16 mars 2018, par l'arrêté n°2018-3060 du 27 août 2018 et par l'arrêté n°2019-2544 du 2 août 2019.

Considérant les propositions de désignation des représentants pour chaque collège,

Considérant le courrier de la Présidente du CDCA en date du 24 juillet 2019,

ARRETE

Article 1 : l'article 3 relatif au 2ème collège des **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé** de l'arrêté n° 2017-179 du 07 février 2017 modifié est modifié comme suit :

2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
M. Bernard PRADINES Association Roger Garin	A désigner
Mme Isabelle MAS UNSA	A désigner
M. Frédéric GERMAIN APF France Handicap	Mme Maryse ESCRIBE ADDAH
M. Marc BOUDIER AGAPEI	Mme Anne Marie ROQUELAURE Force Ouvrière

Le reste sans changement

Article 2 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région, ainsi qu'à celui du département du Tarn.

Fait à Montpellier, le 18/9/2019.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, **Pierre RICORDEAU**, Directeur Adjoint

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-09-16-005

Décision 2019-2757 Nomination Nicolas Sauthier - Délégué
Départemental Adjoint par intérim - DD31

Décision de nomination Nicolas Sauthier, délégué départemental adjoint par intérim, DD31

Décision n° 2019-2757

Portant nomination du Délégué Départemental Adjoint par intérim de la Haute-Garonne

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Occitanie**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment le chapitre premier du titre IV relatif à la création des ARS ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 05 novembre 2018 ;

Vu le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°2016-AA1 du 04 janvier 2016 portant organisation de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°2017-114 du 16 janvier 2017 portant modification de la décision portant organisation de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

DÉCIDE :

Article 1 : De nommer Monsieur Nicolas SAUTHIER Délégué Départemental Adjoint par intérim de la Haute-Garonne à compter du 16 septembre 2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie et de la Préfecture du département de la Haute-Garonne.

Fait à Montpellier, le **16 SEP. 2019**

Le Directeur Général

Pierre RICORDEAU

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-09-16-006

Décision 2019-2758 délégation signature Nicolas Sauthier, délégué
départemental adjoint par intérim - DD31

Délégation signature Nicolas Sauthier, délégué départemental adjoint par intérim DD31

Décision n° 2019-2758

portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie

**DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION ARS OC 2018-3753
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Occitanie**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 issu de l'article 118 de cette même loi ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 05 novembre 2018 ;

Vu la décision n°2016-001 en date du 04 janvier 2016 portant organisation de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie;

Vu la décision n°2016-002 en date du 04 janvier 2016 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie;

Vu la décision n°2016-003 en date du 04 janvier 2016 portant nomination des délégués départementaux dans le cadre de la nouvelle organisation de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie;

Vu la décision n°2019-2757 portant nomination du Délégué Départemental Adjoint par intérim de la Haute-Garonne, Monsieur Nicolas SAUTHIER à compter du 16 septembre 2019 ;

Considérant que l'évolution des organisations et des fonctions à l'intérieur de certaines directions implique la mise en place de nouvelles délégations de signature ;

DECIDE :

Article 1 : L'Annexe 1 intitulée « Personnes bénéficiant d'une délégation de signature » de la Décision n°2018-3753 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie susvisée est modifiée comme suit :

Délégations départementales

- Pour le département de la Haute-Garonne (31) :
Le délégué départemental adjoint par intérim, désigné comme délégataire aux articles 2.8.1 et 2.8.2 est : Monsieur Nicolas SAUTHIER.

Article 2 : Les autres dispositions de la Décision n°2018-3753 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Occitanie susvisée demeurent inchangées.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et de la Préfecture de la Haute-Garonne. Elle sera notifiée à l'ensemble des délégataires concernés.

Fait à Montpellier, le

Le Directeur Général

Pierre RICORDEAU

16 SEP. 2019

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-02-009

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC D'ISTRICOU sous le numéro 81192995

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le vendredi 22 mars 2019

à l'attention du

GAEC D'ISTRICOU

Istricou

81140 CAHUZAC-SUR-VERE

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le 01/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 8,34 ha SAU, terres situées sur la commune de CASTELNAU-DE-MONTMIRAL, appartenant à Monsieur et Madame Georges et Rose GAYREL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **01/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192995**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **2 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-09-005

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC DE LA VEBRE sous le numéro 81192992

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le jeudi 21 mars 2019

à l'attention du

GAEC DE LA VEBRE
Condomines

81320 NAGES

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le 08/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 66,45 ha SAU, terres situées sur la commune de MURAT-SUR-VEBRE, appartenant à Madame Monique GINTRAND (30,41 ha) et à Monsieur Moïse GALTIER (36,04 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **08/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192992**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-16-011

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC LALIEVE sous le numéro 81192998

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mercredi 27 mars 2019

à l'attention du

GAEC LALIEVE

La Capelanié

81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 15/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 25,47 ha SAU, terres situées sur les communes de GUITALENS-L'ALBAREDE (17.56 ha) et de SERVIES (7.91 ha), appartenant à Monsieur Lucien BONNET (0,6080 ha), à Monsieur Henri CABROL (0,7180 ha), à Monsieur Christian PELISSOU (0,1280 ha), à Madame Nicole DEGLISE (4,2894 ha), à Madame Monique CHABBAL (17,8092 ha) et à Monsieur Cédric CHABBAL (1,9190 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **15/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192998**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures


Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 - fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-16-010

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à l'EARL BRACO sous le numéro 81192997



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mardi 26 mars 2019

à l'attention de

L'EARL BRACO
Monsieur Yannick GARIBAL
La Grande Plaine

81440 JONQUIERES

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 15/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 6,81 ha SAU, terres situées sur la commune de LAUTREC, appartenant à Monsieur Louis SIGUIER.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **15/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192997**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures


Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-27-003

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à l'EARL EPI D'OC sous le numéro 81193004

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le jeudi 4 avril 2019

à l'attention de

L'EARL EPI D'OC
Saint-Amans

81800 RABASTENS

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le 26/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 25,59 ha SAU, terres situées sur les communes de RABASTENS (4.30 ha) et de LISLE-SUR-TARN (21.29 ha), appartenant à Monsieur Damien CROUZAT (7,74 ha), à Madame Caroline DRUESNE PECHAMAT (0,48 ha), à Monsieur Francis BONNET (1,95 ha), à Madame Nicole PECHAMAT (8,03 ha), à Monsieur et Madame André et Mathilde BOYER (7,39 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **26/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81193004**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-06-27-011

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à l'EARL LA COURTIE sous le numéro 81192985

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mercredi 20 mars 2019

à l'attention de

L'EARL LA COURTIE

1, rue de la Courtie – la Boujassie

81400 CARMAUX

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Mesdames,

J'accuse réception le 26/02/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 1,61 ha SAU, terres situées sur la commune de CARMAUX, appartenant à Monsieur et Madame Gervais RUSTAN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **26/02/2019**
- Numéro d'enregistrement : n° **81192985**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-06-28-132

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à l'EARL LA FERME DE VALATS sous le numéro 81192986

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mercredi 20 mars 2019

à l'attention de

L'EARL LA FERME DE VALATS

Valats

81190 SAINTE-GEMME

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le 27/02/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 1,27 ha SAU, terres situées sur la commune de MIRANDOL-BOURGNOUNAC, appartenant aux consorts BLANQUET.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **27/02/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192986**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-13-001

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à l'EARL VIALA sous le numéro 81192993

Albi, le jeudi 21 mars 2019

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

à l'attention de

L'EARL VIALA

Jalabert

81100 LABOULBENE

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 12/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 15,07 ha SAU, terres situées sur les communes de MONTPINIER (5.99 ha) et de PEYREGOUX (9.08 ha), appartenant à Madame Isabelle ALBERT (3,17 ha), à Monsieur Thierry DAYDE (5,91 ha) et à l'Indivision VIALA (5.99 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **12/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192993**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 - fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-02-008

**DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à la
SCEA CHATEAU LAGARRIGUE sous le numéro 81192994**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le vendredi 22 mars 2019

à l'attention de la

SCEA CHATEAU LAGARRIGUE
Messieurs Bernard PELISSIER et Eric BOYER
Lagarrigue

81600 SENOULLAC

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le 01/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 51,56 ha SAU, parcelles situées sur les communes de FLORENTIN (36.38 ha), de MARSSAC-SUR-TARN (1.38 ha) et de ROUFFIAC (13.80 ha), appartenant au Groupement Foncier Viticole Domaine Astrolabe (11,05 ha) et à la Société Civile du Patrimoine des Membres du Conseil des Echansons de France (40,51 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **01/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192994**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **2 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 - fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-15-016

**DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à la
SCEA CHATEAU LASTOURS GAILLAC sous le numéro
81193002**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mercredi 3 avril 2019

à l'attention de la

SCEA CHATEAU LASTOURS GAILLAC
Monsieur Louis DE FARAMOND
Château de Lastours

81310 LISLE-SUR-TARN

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 14/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 3,65 ha SAU, parcelles situées sur la commune de LISLE-SUR-TARN, appartenant à Monsieur Landry TERRAL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **14/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81193002**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **15 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-06-001

**DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Madame Fabienne RIGOULAT sous le numéro 81192990**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le jeudi 21 mars 2019

à l'attention de

Madame Fabienne RIGOULAT
Prugnac

81350 SAUSSENAC

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 05/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 5,44 ha SAU, terres situées sur la commune de SAUSSENAC, appartenant à Monsieur et Madame Pierre LAMOLLE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **05/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192990**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **6 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-22-014

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Brice MORE sous le numéro 81193000

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mercredi 27 mars 2019

à l'attention de

Monsieur Brice MORE
56, Chemin de Clairefont

81990 FREJAIROLLES

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 21/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 2,63 ha SAU, terres situées sur la commune de FREJAIROLLES, appartenant à Madame Séverine POULHIES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **21/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81193000**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **22 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures


Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-06-27-012

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Damien DELSUC sous le numéro 81193003

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le jeudi 4 avril 2019

à l'attention de

Monsieur Damien DELSUC

104, route de Sours

81600 GAILLAC

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 26/02/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 32,35 ha SAU, terres situées sur la commune de LISLE-SUR-TARN, appartenant au GFA du Domaine de Lastours.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **26/02/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81193003**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-02-007

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Daniel REDOULES sous le numéro 81192989

Albi, le jeudi 21 mars 2019

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

à l'attention de

Monsieur Daniel REDOULES

La Gabacherie

1271, Chemin de la Micalié

81150 LABASTIDE-DE-LEVIS

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 01/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 21,76 ha SAU, terres situées sur la commune de LABASTIDE-DE-LEVIS, appartenant à Monsieur Jean-François BARTHE (14,24 ha) et à Madame Isabelle BARTHE (7,52 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **01/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192989**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **2 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-08-011

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Daniel VIDAL sous le numéro 81192991

Albi, le jeudi 21 mars 2019

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

à l'attention de

Monsieur Daniel VIDAL
580, Avenue du Languedoc

81320 MURAT-SUR-VEBRE

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 06/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 11,24 ha SAU, terres situées sur la commune de MURAT-SUR-VEBRE, appartenant à Madame Monique GINTRAND.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **06/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : n° **81192991**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **7 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-22-013

**DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur François CARCENAC sous le numéro 81192999**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mercredi 27 mars 2019

à l'attention de

Monsieur François CARCENAC
38, Chemin des Rivals

81600 TECOU

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 21/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 8,98 ha SAU, terres situées sur la commune de TECOU, appartenant à Messieurs Aurélien, Florent et Thibaut CARCENAC et à Madame Marie CARCENAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **21/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192999**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **22 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-07-27-002

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Gaël FERRIE sous le numéro 81193001

Albi, le mercredi 27 mars 2019

à l'attention de

Monsieur Gaël FERRIE
250, route Vieille de Graulhet
Trosseilles

81990 CARLUS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 26/03/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 0,91 ha SAU, parcelle située sur la commune de CARLUS, appartenant à Monsieur Denis BLANC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **26/03/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81193001**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-06-24-017

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à MonsieurChristian ROQUES sous le numéro 81192984

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mardi 19 mars 2019

à l'attention de

Monsieur Christian ROQUES
Galdou

81600 SENOULLAC

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 22/02/2019 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 3,06 ha SAU, terres situées sur la commune de SENOULLAC, appartenant à Monsieur Jean-François BARTHE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **22/02/2019**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81192984**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **23 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures


Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DOUANES (DGDDI)

R76-2019-09-07-002

Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes à Montpellier dans les domaines gracieux et contentieux douanes contributions indirectes et MOD

*Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes à Montpellier dans les
domaines gracieux et contentieux douanes contributions indirectes et MOD*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

TOULOUSE, LE 7 SEPT. 2019

DR Toulouse
7 PLACE ALFONSE JOURDAIN
31080 TOULOUSE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : PHILIBERT Jerome
Téléphone : 09 70 27 60 00
Télécopie : 05 61 21 81 65
Mél : dr-toulouse@douane.finances.gouv.fr

Décision 2019/4 du directeur régional à TOULOUSE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MONTPELLIER dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

PILLON Jean-Michel

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
HELLERINGER Denis (Toulouse PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	40000	40000	40000	40000	40000
PHILIBERT Jerome (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	50000	50000	50000	50000	50000

Annexe II à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
GARRIC Jean-Claude (Toulouse div. 2), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
HUMLER Wilfrid (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
RAGARU Francois-Xavier (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
DRAPE Nicolas (Millau bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
VATHELET Pascale (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
TAUPIAC MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
RAFFIN Dominique (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
PLAUX Marie-Pierre (Toulouse div. 1), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
HARIOT Lucien (Toulouse div. 1), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	50000	50000	50000	50000	50000
HELLERINGER Denis (Toulouse PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	40000	40000	40000	40000	40000
ORTS Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000

PHILIBERT Jerome (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	50000	50000	50000	50000	50000
RABATEAU Laurence (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
CAPRA Joel (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
LACOMBE Sylviane (Toulouse blagnac aero bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	40000	40000	40000	40000	40000
LESCUYER Eric (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
KRUH Lazare (Toulouse portet bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	40000	40000	40000	40000	40000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
COLOMB Dominique (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
GEFFROY Herve (Toulouse div. 2), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	50000	50000	50000	50000	50000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
BEDIN Ingrid (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
FREGANS Emmanuel (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
MASSE Francoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000

Annexe III à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
LAGRANGE Jean-Michel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARFAING Alain (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEMAZURIER Virginie (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CALVET Anne (Albi bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BAUX Louis (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CALVEZ Arnaud (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MONTELEONE Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
KADI BOUCHAKOR Lalia (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CALVO Marie-Louise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
KRUH Lazare (Toulouse portet bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	15000	7500	1500	15000
PEREZ Alain (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOSSE Renaud (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROQUES Alain (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CASAUX Nathalie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LALANDE Elodie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LARROQUE Didier (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

ICART Michel (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DIAS DAS ALMAS Yvan (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PICOT Sandrine (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MIKULANIEC Laure (Albi bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAFFIN Dominique (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COUSTOU Sandra (Auch bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	7000	3500	700	7000
CAUBET Marie-Chantal (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LENDE Georgette (Toulouse portet garantie), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BANITZ Daniel (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MORICHON Herve (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7000	3500	700	7000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
JAUGEAS Christele (Cahors bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
HERNANDEZ Marie-Francoise (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESCUYER Eric (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROGET Gerard (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LESTAND Yves (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
SOUQUE Chantal (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BENRELEM Sofiane (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000

RODRIGUES Anthony (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
TODOROV Yakim (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
HONNAY David (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ODENBACH Brigitte (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DAUPHIN Frederic (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CORTADE Cathy (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAUTIER Carole (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
OTTOGALLI Genevieve (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MIGNARD-SERE Severine (Auch bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAVALDA Elodie (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
GROSPERRIN Paule (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
RABATEAU Laurence (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BONHOMME Gregoire (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PAVY Laurence (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BLANCHOIN Jean-Pierre (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
REY Veronique (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHAINET Claude (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

CAMPAGNAC Elisabeth (Toulouse portet garantie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DALLO Franck (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LAFITTE Henri (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
D'ACUNTO Eliane (Toulouse portet bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	7000	3500	700	7000
PASCUAL Monique (Albi bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	7000	3500	700	7000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PELISSIER Audrey (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
PERRIN Franck (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ARNAL Nadine (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
TIBERI Andree (Montauban bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
NORTIER Jose (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
VOUILLAMOZ Sylvain (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CHEVALIER Laura (Cahors bureau), Agent de constatation DGDDI	7000	3500	700	7000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DA COSTA Nathalie (Rodez bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	7000	3500	700	7000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAREE Florian (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
COSTA Sonia (Toulouse portet bureau), Contractuel DGDDI Non titulaires (ex auxil.)	7000	3500	700	7000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

GARRIDO Marc (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
NOGARO Isabelle (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE CLEUYOU Stephanie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
FAUCANIE Caroline (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SABIDO Laurent (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MAZUIR Beatrice (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SICILIANO Marie-Therese (Ax les thermes bsi), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	7000	3500	700	7000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
NIECERON Patrick (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GIRARD Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
EYCHENNE Sylvette (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LANGLOIS Cyril (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COURSIN Guillaume (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HUMLER Wilfrid (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

FAYE Beatrice (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAGARU Francois-Xavier (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOUME Eliane (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BILLAND-SEGOVIA Amandine (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NICOLAS Marlene (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MASSE Francoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ESPEROU Nolwenn (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SCHWAM Marion (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAVAILLES Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DUFEE Kevin (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
FABRE Celine (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CASANOVA Bruno (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CASTERA Evelyne (Toulouse portet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
VATHELET Pascale (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
RANOUILLE Dalila (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DAUBAN Catherine (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAUQUIL Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
COLOMB Dominique (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FREGANS Emmanuel (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

PAYEN Sylvie (Eauze c.v.a), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BEDIN Ingrid (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TAUPIAC MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MESTRIES Sandra (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LACROIX Sophie (Toulouse SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VIGNON Marie (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MESPLE Isabelle (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MICHELETTO-VACATAIRE Julie (Montauban bureau), Contractuel DGDDI Non titulaires (ex auxil.)	15000	7500	1500	15000
AUDROIN Clement (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
SOULET Nathalie (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GRAY-DUSTOU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PREVOT Damien (Foix bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ZOELINIRINA-RAJAONESY Chantal (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HOULLIER Philippe (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
ALBERT Severine (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
JACQUOT Laurence (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SCLAFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CAPRA Joel (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CASASOLA Sylvain (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
THEIS Sylvain (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
RANNOU Florence (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ABBAD Manon (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ELHORGA Yves (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PEREZ Sandra (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ESTOURNES Madeleine (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PAGADOY Julien (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GOUAUX Jean-Louis (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FUNES Severine (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
QUEFFELEC Jean-Baptiste (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PIETRON Alain (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
QUERRY Nathalie (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FLOUTARD Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

RICAUD Anne (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BESNEHARD Cassandre (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ALLOUCH Daniel (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation DGDDI	7000	3500	700	7000
LACOMBE Sylviane (Toulouse blagnac aero bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	15000	7500	1500	15000
ORTS Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
YAKHLEF Pascal (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
WELLER Gwenaelle (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
FABRE Renaud (Eauze c.v.a), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PETIT Françoise (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
NOEL Muriel (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SEJOURNE Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GERARD Guillaume (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
VIDALAIN Claudine (Rodez bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
RODIERE Monique (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERGES Thierry (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
SERANO GROCQ Sabine (Toulouse SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEVEZIEL Florian (Toulouse portet bureau), APPRENTI- NIVEAU IV - BAC	7000	3500	700	7000
BOUTIN Thierry (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESCLAUX Vincent (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOULMET Pierre (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RANOUILLE Richard (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TUCOU Amaury (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VAUDOYER Nadia (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SAJOUS Laurent (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VERGNE Bruno (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GIRAL Mathilde (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VANEZ Nicolas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LAMBOT-DELBES Jacqueline (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
SEGOUFFIN Romain (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
STEFANIAK Nancy (Toulouse portet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
VIGUIE Alexandre (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MOUHIB Mylene (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PY Ghislain (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BOSCH Pierre (Rodez bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GONDRY Karine (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DIRAT Bernard (Frouzins bsi), Technicien supérieur de classe nor éco & ind	15000	7500	1500	15000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PAGES Christophe (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CORTES Maurice (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MAZIERES Evelyne (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOISNOIR Yvelise (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MOREL Djamila (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PHILIBERT Jerome (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	15000	7500	1500	15000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
OCCHIPINTI Bernard (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GAILLARD Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE SAINT Anne (Montauban bureau), Contractuel DGDDI Non titulaires (ex auxil.)	7000	3500	700	7000
DEVAUX Joel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
WICHTREY Nathalie (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
AUDOIN Elie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MEMBRADO Marc (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GARAMPON David (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000

ABADIE Dominique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
FRAICHE Christine (Gaillac viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LAPEYRE Didier (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DABROWSKI Luc (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TEISSIER Fabien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
COUREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
OMARI Zorha (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PECONDON Pierre (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BRAS Maxime (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ARZOT Magali (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DRAPE Nicolas (Millau bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
NOEL Didier (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BARROYER Franck (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CRISSIN Lilian (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NIFENECKER Jean (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LECLERC Cecile (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000

Annexe IV à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SCLAFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TODOROV Yakim (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAPRA Joel (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
FREGANS Emmanuel (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DEVAUX Joel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ARZOT Magali (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

GRAY-DUSTOU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PAGADOY Julien (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GEFFROY Herve (Toulouse div. 2), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
SEJOURNE Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PHILIBERT Jerome (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	15000	50000	125000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BESNEHARD Cassandre (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HARIOT Lucien (Toulouse div. 1), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
DRAPE Nicolas (Millau bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
YAKHLEF Pascal (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
RICAUD Anne (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
JACQUOT Laurence (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CALVEZ Arnaud (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEDIN Ingrid (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MASSE Francoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
ICART Michel (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation DGDDI	700	3500	7000
CAUQUIL Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BANITZ Daniel (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GAVALDA Elodie (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SICILIANO Marie-Therese (Ax les thermes bsi), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	700	3500	7000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
RABATEAU Laurence (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
THEIS Sylvain (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RAFFIN Dominique (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
VIGNON Marie (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CRISSIN Lilian (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ORTS Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

BARROYER Franck (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RODRIGUES Anthony (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GROSPERRIN Paule (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TUCOU Amaury (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LECLERC Cecile (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
LEMAZURIER Virginie (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LESCUYER Eric (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
TEISSIER Fabien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000

GIRAL Mathilde (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VANEZ Nicolas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HONNAY David (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NOEL Muriel (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PERRIN Franck (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TAUPIAC MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
FLOUTARD Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MEMBRADO Marc (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GIRARD Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARFAING Alain (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NOGARO Isabelle (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAVAILLES Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
PECONDOM Pierre (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERGES Thierry (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LOUME Eliane (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
VOUILLAMOZ Sylvain (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GAILLARD Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VIGUIE Alexandre (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LACOMBE Sylviane (Toulouse blagnac aero bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	3000	10000	30000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HELLERINGER Denis (Toulouse PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	15000	50000	125000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARAMPON David (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KRUH Lazare (Toulouse portet bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	10000	30000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DAUBAN Catherine (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LAGRANGE Jean-Michel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
VATHELET Pascale (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LAMBOT-DELBES Jacqueline (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DALLO Franck (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HUMLER Wilfrid (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
PLAUX Marie-Pierre (Toulouse div. 1), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
RAGARU Francois-Xavier (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
DAUPHIN Frederic (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
NOEL Didier (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BONHOMME Gregoire (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GARRIC Jean-Claude (Toulouse div. 2), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe V à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TUCOU Amaury (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BARROYER Franck (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SCLAFFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GIRARD Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
RODRIGUES Anthony (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RAGARU Francois-Xavier (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LECLERC Cecile (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERGES Thierry (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000

HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
HELLERINGER Denis (Toulouse PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	15000	50000	125000
GRAY-DUSTOU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TEISSIER Fabien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
SEJOURNE Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PLAUX Marie-Pierre (Toulouse div. 1), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
CHASSAIN Gaele (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TODOROV Yakim (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
LEMAZURIER Virginie (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
NOEL Didier (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
YAKHLEF Pascal (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LAGRANGE Jean-Michel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
RAFFIN Dominique (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
VATHELET Pascale (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAPRA Joel (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
VOUILLAMOZ Sylvain (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KRUH Lazare (Toulouse portet bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	10000	30000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DALLO Franck (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VANEZ Nicolas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BANITZ Daniel (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GARAMPON David (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HUMLER Wilfrid (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
VIGUIE Alexandre (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARFAING Alain (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HONNAY David (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
FREGANS Emmanuel (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DAUPHIN Frederic (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LOUME Eliane (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JACQUOT Laurence (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LACOMBE Sylviane (Toulouse blagnac aero bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	3000	10000	30000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CRISSIN Lilian (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PAGADOY Julien (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAVAILLES Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BESNEHARD Cassandre (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PERRIN Franck (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NOEL Muriel (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HARIOT Lucien (Toulouse div. 1), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NOGARO Isabelle (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FLOUTARD Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GIRAL Mathilde (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SICILIANO Marie-Therese (Ax les thermes bsi), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	700	3500	7000
ICART Michel (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BONHOMME Gregoire (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DEVAUX Joel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
RICAUD Anne (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DAUBAN Catherine (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
VIGNON Marie (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BEDIN Ingrid (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

GROSPERRIN Paule (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CAUQUIL Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GEFFROY Herve (Toulouse div. 2), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
DRAPE Nicolas (Millau bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation DGDDI	700	3500	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
THEIS Sylvain (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PHILIBERT Jerome (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	15000	50000	125000
MASSE Francoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ARZOT Magali (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CALVEZ Arnaud (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RABATEAU Laurence (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000

ORTS Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LESCUYER Eric (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
PECONDOM Pierre (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAVALDA Elodie (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TAUPIAC MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GAILLARD Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAMBOT-DELBES Jacqueline (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GARRIC Jean-Claude (Toulouse div. 2), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
MEMBRADO Marc (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VI à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
HELLERINGER Denis (Toulouse PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	300000	150000
PHILIBERT Jerome (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	300000	150000

**Annexe VII à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PAGADOY Julien (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DRAPE Nicolas (Millau bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NOEL Didier (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VIGNON Marie (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ARZOT Magali (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
KRUH Lazare (Toulouse portet bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PERRIN Franck (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LOUME Eliane (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GIRARD Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BESNEHARD Cassandre (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
FREGANS Emmanuel (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GRAY-DUSTOU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BANITZ Daniel (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LACOMBE Sylviane (Toulouse blagnac aero bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	1500	7500	15000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DALLO Franck (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEVAUX Joel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
RICAUD Anne (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VANEZ Nicolas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation DGDDI	700	3500	7000
CRISSIN Lilian (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAVAILLES Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RABATEAU Laurence (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000

MARFAING Alain (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
TEISSIER Fabien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GAVALDA Elodie (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GIRAL Mathilde (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BONHOMME Gregoire (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TODOROV Yakim (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GARAMPON David (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TUCOU Amaury (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MASSE Francoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SEJOURNE Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HONNAY David (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BEDIN Ingrid (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ICART Michel (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MEMBRADO Marc (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VOUILLAMOZ Sylvain (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LAMBOT-DELBES Jacqueline (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CALVEZ Arnaud (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GROSPERRIN Paule (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SICILIANO Marie-Therese (Ax les thermes bsi), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	700	3500	7000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LEMAZURIER Virginie (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SCLAFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
YAKHLEF Pascal (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
JACQUOT Laurence (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VATHELET Pascale (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RODRIGUES Anthony (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERGES Thierry (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAFFIN Dominique (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ORTS Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
THEIS Sylvain (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TAUPIAC MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
NOGARO Isabelle (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LECLERC Cecile (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VIGUIE Alexandre (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAILLARD Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAGRANGE Jean-Michel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FLOUTARD Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAUQUIL Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAPRA Joel (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BARROYER Franck (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
NOEL Muriel (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DAUBAN Catherine (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PECONDOM Pierre (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DAUPHIN Frederic (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VIII à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DRAPE Nicolas (Millau bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
RICAUD Anne (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BESNEHARD Cassandre (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NOEL Didier (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JACQUOT Laurence (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BANITZ Daniel (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARFAING Alain (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RODRIGUES Anthony (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DEVAUX Joel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

PECONDOM Pierre (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CALVEZ Arnaud (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VANEZ Nicolas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RABATEAU Laurence (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAVAILLES Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GROSPERRIN Paule (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DAUPHIN Frederic (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARAMPON David (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BEDIN Ingrid (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LAGRANGE Jean-Michel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NOEL Muriel (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NOGARO Isabelle (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MASSE Françoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000

GAVALDA Elodie (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LOUME Eliane (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ORTS Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CRISSIN Lilian (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GIRAL Mathilde (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DIRAT Bernard (Frouzins bsi), Technicien supérieur de classe nor éco & ind	1500	7500	15000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAGADOY Julien (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RAFFIN Dominique (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LECLERC Cecile (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GRAY-DUSTOU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BERGES Thierry (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
HONNAY David (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FREGANS Emmanuel (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
YAKHLEF Pascal (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TUCOU Amaury (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FLOUTARD Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MEMBRADO Marc (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LEMAZURIER Virginie (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TODOROV Yakim (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VOUILLAMOZ Sylvain (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAUQUIL Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DALLO Franck (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SEJOURNE Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PHILIBERT Jerome (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation DGDDI	700	3500	7000
TAUPIAC MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KRUH Lazare (Toulouse portet bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
VIGNON Marie (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GAILLARD Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
VIGUIE Alexandre (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ICART Michel (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

LAMBOT-DELBES Jacqueline (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BARROYER Franck (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SICILIANO Marie-Therese (Ax les thermes bsi), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	700	3500	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
THEIS Sylvain (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TEISSIER Fabien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONHOMME Gregoire (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GIRARD Jerome (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ARZOT Magali (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PERRIN Franck (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SCLAFFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DAUBAN Catherine (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VATHELET Pascale (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CAPRA Joel (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LACOMBE Sylviane (Toulouse blagnac aero bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	1500	7500	15000



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

TOULOUSE, LE 7 SEPT. 2019

DR Toulouse
7 PLACE ALFONSE JOURDAIN
31080 TOULOUSE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : PHILIBERT Jerome
Téléphone : 09 70 27 60 00
Télécopie : 05 61 21 81 65
Mél : dr-toulouse@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2019/4 du directeur régional à TOULOUSE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MONTPELLIER dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional *PILLON*
Jean-Michel

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
--	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional
PILLON Jean-Michel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 26731 (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 26923 (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 35057 (Toulouse blagnac aero bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	3000	10000	30000
Matricule 36456 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38008 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 38364 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 38932 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38938 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 39105 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 39411 (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 39569 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39790 (Toulouse portet bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	10000	30000
Matricule 39929 (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 40194 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40232 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40248 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40335 (Toulouse PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	15000	50000	125000
Matricule 40373 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 40422 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40510 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40822 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40852 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40861 (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000

Matricule 40913 (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 41064 (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 41162 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41223 (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 41461 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 41518 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41711 (Toulouse div. 2), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
Matricule 41737 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 42284 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42610 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 42948 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42984 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43206 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43328 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43350 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43362 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43434 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43450 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43460 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43561 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43623 (Toulouse div. 2), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
Matricule 43624 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43738 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44009 (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 44038 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 44226 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44421 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44462 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 44524 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44688 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44744 (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 44908 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 44910 (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 44947 (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 45314 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 45346 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45525 (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000

Matricule 45646 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 45738 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45969 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 46828 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47129 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47225 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 50058 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50198 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50253 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50322 (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 50728 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50888 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 51054 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51366 (Blagnac bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 51678 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51794 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52054 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 52093 (Toulouse div. 1), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
Matricule 52200 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 52271 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52299 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52355 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52492 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52528 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52716 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53136 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53156 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53213 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53289 (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	15000	50000	125000
Matricule 53364 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53438 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53562 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53608 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53690 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53702 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54044 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54196 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54386 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54504 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54802 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54846 (Millau bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000

Matricule 55042 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55190 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55265 (Ax les thermes bsi), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	700	3500	7000
Matricule 55288 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55518 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55942 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56016 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56226 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56308 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56528 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56689 (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 56734 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56951 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57009 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57015 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57108 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57126 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57177 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57525 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57816 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57992 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58050 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58144 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58252 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58413 (Toulouse div. 1), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
Matricule 58634 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58652 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58779 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58804 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58845 (Frouzins bsi), Agent de constatation DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59378 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59408 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59450 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59522 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59660 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59712 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59760 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59780 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59824 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59830 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59872 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 59968 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60308 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60393 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60580 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60702 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60720 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60872 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60900 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61214 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61254 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61544 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61628 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61826 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61962 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62120 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62126 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62276 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62302 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62386 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62532 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62540 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62644 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62674 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62828 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62838 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62914 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63046 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63366 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63376 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63392 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63402 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63458 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63472 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63510 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63592 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63640 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 63756 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63880 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64016 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64132 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64206 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64284 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64396 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64624 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64884 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64940 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64948 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64952 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64978 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64986 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65036 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65298 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65304 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65742 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional
PILLON Jean-Michel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional
PILLON Jean-Michel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 26923 (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 35057 (Toulouse blagnac aero bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 1ERE CATEGORIE	1500	7500	15000
Matricule 36456 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38008 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 38364 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 38932 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38938 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 39105 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 39790 (Toulouse portet bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	7500	15000
Matricule 39929 (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40194 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40232 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40248 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40373 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40422 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40510 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40822 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40852 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40861 (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41162 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41223 (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41461 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 41518 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41737 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 42284 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42610 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 42948 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42984 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43206 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43328 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43350 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43362 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43434 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43450 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43460 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43561 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43624 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43738 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44009 (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44038 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 44226 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44421 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44462 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44524 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44688 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44744 (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44908 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 44910 (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44947 (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45314 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 45346 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45646 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 45738 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45969 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 46828 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47129 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47225 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 50058 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50198 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50253 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50322 (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50728 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50888 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 51054 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 51366 (Blagnac bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51678 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51794 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52054 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 52200 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 52271 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52299 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52355 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52492 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52528 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52716 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53136 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53156 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53213 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53364 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53438 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53562 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53608 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53690 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53702 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54044 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54196 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54386 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54504 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54802 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54846 (Millau bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55042 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55190 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55265 (Ax les thermes bsi), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	700	3500	7000
Matricule 55288 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55518 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55942 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56016 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56226 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56308 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56528 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56689 (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56734 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56951 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57009 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57015 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57108 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57126 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 57177 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57525 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57816 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57992 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58050 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58144 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58252 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58634 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58652 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58779 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58804 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58845 (Frouzins bsi), Agent de constatation DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59378 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59408 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59450 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59522 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59660 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59712 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59760 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59780 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59824 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59830 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59872 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59968 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60308 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60393 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60580 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60702 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60720 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60872 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60900 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61214 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61254 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61544 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61628 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61826 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61962 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62120 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62126 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 62276 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62302 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62386 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62532 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62540 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62644 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62674 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62828 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62838 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62914 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63046 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63366 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63376 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63392 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63402 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63458 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63472 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63510 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63592 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63640 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63756 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63880 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64016 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64132 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64206 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64284 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64396 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64624 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64884 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64940 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64948 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64952 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64978 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64986 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65036 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 65298 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65304 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65742 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2019/4 du 7 sept. 2019 du directeur régional
PILLON Jean-Michel

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

DRAAF

R76-2019-09-20-001

Arrêté autorisant l'enrichissement de certains vins de la vendange
2019



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2019 dans le département de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn et Garonne

**Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CE) n° 922/72, (CE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du conseil ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 (JO du 28/07/2012) relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu les demandes présentées complètes par le Syndicat de l'IGP Côtes du Tarn le 11 septembre 2019 et la fédération régionale des vins IGP Sud-Ouest les 11 et 16 septembre 2019 ;

Sur la proposition de la déléguée territoriale de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 17 septembre 2019 ;

Considérant que les éléments présentés justifient le recours à l'enrichissement pour les vins concernés par la demande, compte tenu en particulier du développement hétérogène des baies et de la nécessité de préserver une vendange exposée au risque sanitaire ;

Considérant qu'il convient de prévoir également le recours à l'enrichissement pour les vins ne bénéficiant pas d'une indication géographique (vins sans IG) dans la mesure où le déclassement dans cette catégorie d'un vin à IGP visé par le présent arrêté est possible ;

Considérant que l'hétérogénéité de la situation et l'accélération du calendrier des vendanges n'ont pas permis aux opérateurs d'évaluer au plus juste les besoins potentiels en enrichissement et d'anticiper ainsi sur leurs approvisionnements éventuels ;

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2019, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel par sucrage à sec est autorisée à titre exceptionnel pour les vins ayant obtenu l'autorisation d'augmentation du TAV naturel dans les limites fixées en annexe.

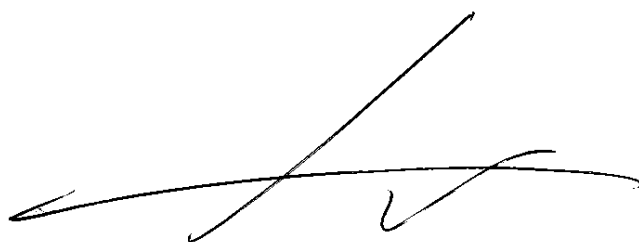
Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Occitanie, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie, le directeur régional des douanes et droits indirects de Toulouse, la déléguée territoriale de l'Institut national de l'origine et de la qualité et le chef de service régional de FranceAgriMer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le **20 SEP. 2019**



Etienne GUYOT

**Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2019 dans
les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn et Garonne
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites**

Vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Noms des départements et/ou des partie(s) de département(s) concerné(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de moût)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
Côtes du Tarn (suivi ou non des dénominations géographiques complémentaires plus petites)	Blanc, rosé	Excepté vins de raisins surmûris			1,5 % vol			
		Rouge	Excepté vins de raisins surmûris		1 % vol			
		Rosé			1,5 % vol			
Lavilledieu	Rouge				1 % vol			
Comté Tolosan (suivi ou non des dénominations géographiques complémentaires plus petites)	Blanc, rosé	Excepté vins de raisins surmûris		Haute-Garonne Tarn Tarn et Garonne	1,5 % vol			
		Rouge	Excepté vins de raisins surmûris	Haute-Garonne Tarn Tarn et Garonne	1 % vol			

Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2019 dans les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn et Garonne
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Vins ne bénéficiant pas d'une indication géographique

Départements (ou parties de département)	Couleur(s) (Le cas échéant)	Type(s) de vin (Le cas échéant)	Variété(s) (Le cas échéant)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)
HAUTE-GARONNE TARN TARN ET GARONNE	<i>Blanc, rosé</i>			1,5 % vol
	<i>Rouge</i>			1 % vol

Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2019 dans les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn et Garonne
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Pour mémoire :

- Les paramètres non spécifiés dans l'annexe renvoient aux limites définies dans les cahiers des charges respectifs et dans les règlements du conseil de l'Union Européenne susvisés.
- En application des règlements du conseil de l'Union Européenne susvisés, et de l'article D645-9 du code rural et de la pêche maritime, les méthodes d'enrichissement autorisées conformément aux pratiques œnologiques dans les départements du bassin Sud-Ouest, sont les suivantes à ce jour :

Pour les indications géographiques protégées (IGP) citées et les vins sans indication géographique (VSIG) :

- pour les raisins frais, le moût de raisins partiellement fermenté ou le vin nouveau encore en fermentation uniquement par addition de moût de raisin concentré ou de moût de raisin concentré rectifié,
- pour le moût de raisin uniquement par addition de moût de raisin concentré ou de moût de raisin concentré rectifié ou par concentration partielle, y compris l'osmose inverse,
- pour le vin uniquement par concentration partielle par le froid.

Dans le cas de l'autorisation à titre exceptionnel de la pratique de sucrage à sec pour les IGP citées et VSIG :

- pour les raisins frais, le moût de raisins, le moût de raisins partiellement fermenté, le vin nouveau encore en fermentation.

DRAAF

R76-2019-09-19-002

Arrêté portant reconnaissance de la SCA Arterris en qualité de GIEE
pour le projet Haute expertise agronomique au vignoble

arrêté de reconnaissance GIEE



le 19 septembre 2019

Arrêté portant reconnaissance de SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : AGRI-2019-R76-197

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2019 en région Occitanie le 28 février 2019;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 24 mai 2019 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 25 juillet 2019 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Pascal Augier, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 10 novembre 2018;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en date du 22/05/2019;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS, dont le siège social est situé LOUDES, 11400 CASTELNAUDARY, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet :

Haute expertise agronomique au vignoble : accompagnement à l'amélioration de la production viticole, et la sécurisation du revenu des viticulteurs dans la région de Béziers.

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 mars 2025. Pendant cette période, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute

modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

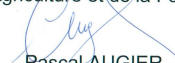
Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ANNEXE à l'arrêté :

Liste des exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE

Fait à Toulouse, le 19/09/2019.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt,



Pascal AUGIER

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : 500962

Raison sociale personne morale : **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS**

Intitulé du projet : Haute expertise agronomique au vignoble : accompagnement à l'amélioration de la production viticole, et la sécurisation du revenu des viticulteurs dans la région de Béziers

Territoire du projet : les viticulteurs sont situés sur un territoire autour des communes de l'Ouest Biterrois : Cazouls les Béziers, Montady, Béziers.

Date de début du projet GIEE : 01 avril 2019

Date de fin du projet GIEE : 31 mars 2025

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
EARL SOULAIROL		34370	CAZOULS LES BEZIERS
LEONE	Julien	34370	CAZOULS LES BEZIERS
SALLELES	Hélène	34370	CAZOULS LES BEZIERS
GFA FABRE		11200	LUC SUR ORBIEU
BLESA	Jérôme	11100	NARBONNE

DRAAF

R76-2019-09-19-003

Arrêté portant reconnaissance de la SCA Arterris en qualité de GIEE
pour le projet Oviboost

arrêté de reconnaissance GIEE



le 19 septembre 2019

Arrêté portant reconnaissance de SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : AGRI-2019-R76-198

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2019 en région Occitanie le 28 février 2019;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 24 mai 2019 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 25 juillet 2019 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Pascal Augier, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 10 novembre 2018;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en date du 22/05/2019;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS, dont le siège social est situé LOUDES, 11400 CASTELNAUDARY, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet :
OVIBOOST : établir une conduite d'élevage innovante pour améliorer les performances technico-économiques des ateliers d'engraissement d'agneaux laitiers tout en réduisant le recours aux antibiotiques.

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'à 31 mai 2022. Pendant cette période, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS porte sans

délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

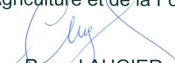
Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ANNEXE à l'arrêté :

Liste des exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE

Fait à Toulouse, le 19/09/2019.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt,



Pascal AUGIER

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : 500970

Raison sociale personne morale : **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS**

Intitulé du projet : OVIBOOST : établir une conduite d'élevage innovante pour améliorer les performances technico-économiques des ateliers d'engraissement d'agneaux laitiers tout en réduisant le recours aux antibiotiques

Territoire du projet : les éleveurs sont situés sur un territoire autour du bassin de Roquefort et les départements limitrophes

Date de début du projet GIEE : 01 juin 2019

Date de fin du projet GIEE : 31 mai 2022

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
Crespy	Christophe	81700	PUYLAURENS
EARL En Conte Haut		81500	MARZENS
FABRE	Laurent	81210	ROQUECOURBE
GAEC Cap Ovin		9700	SAVERDUN
GAEC Glaudis		81500	LAVAUUR
SARL En Pamios		81470	MOUZENS
SOULIE	Pascal	81250	ALBAN
VERGNES	Valérie	81800	COUFOULEUX

DRAAF

R76-2019-09-19-001

Arrêté portant reconnaissance de la SCA Arterris en qualité de GIEE
pour le projet Vignobles Innovants Eco-responsables

arrêté de reconnaissance GIEE



le 19 septembre 2019

Arrêté portant reconnaissance de SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Numéro de l'arrêté : AGRI-2019-R76-192

Le préfet de la région Occitanie,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2019 en région Occitanie le 28 février 2019;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée le 24 mai 2019 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 25 juillet 2019 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Pascal Augier, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie du 10 novembre 2018;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en date du 22/05/2019;

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS, dont le siège social est situé LOUDES, 11400 CASTELNAUDARY, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet :

Vignobles Innovants Eco-responsables : suivi du vignoble avec de hautes exigences environnementales et de production dans un contexte de changement climatique.

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 mars 2025. Pendant cette période, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute

modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

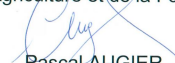
Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ANNEXE à l'arrêté :

Liste des exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE

Fait à Toulouse, le 19/09/2019.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt,



Pascal AUGIER

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : 19-08

Référence plateforme dématérialisée : 424038

Raison sociale personne morale : **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS**

Intitulé du projet : Vignobles Innovants Eco-responsables : suivi du vignoble avec de hautes exigences environnementales et de production dans un contexte de changement climatique

Territoire du projet : Malepère et Razès

Date de début du projet GIEE : 01 avril 2019

Date de fin du projet GIEE : 31 mars 2025

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
EARL DE SAMARY		11170	CAUX ET SAUZENS
EARL GRAS		11270	LA FORCE
EARL CALMET et Fils		11270	FANJEAUX
BERNIES	MATHIEU	11240	FENOUILLET DU RAZES
SCEA FARAIL		11290	MONTREAL
SCEA BORDENEUVE SABADIE		11290	ARZENS

DRAC

R76-2019-09-17-010

31 - TOULOUSE - Cimetière de Salonique - Monument aux morts
de la guerre de 1914-1918 de Philippeville - Arrêté inscription
monument historique

*Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre
de 1914-1918 de Philippeville (actuellement Skikda Algérie) situé dans le cimetière de Salonique à
TOULOUSE (Haute-Garonne)*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville (actuellement Skikda Algérie) situé dans le cimetière de Salonique à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison des qualités de la sculpture et le dynamisme de la composition de Camille Alaphilippe ainsi qu'en raison de son rapatriement par le ministère de la Défense, témoignant de l'histoire coloniale de la France,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – le haut-relief en bronze sculpté par Camille Alaphilippe, situé dans le cimetière Salonique, rue de la Colonne à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 834 AS, non cadastré, appartenant à la commune de TOULOUSE, SIREN 213 105 554, par délibération du conseil municipal de Toulouse du 24 janvier 1966 portant décision de reconstruction du monument aux morts de Philippeville.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

DRAC

R76-2019-09-17-011

31 - TOULOUSE - Cimetière de Terre-Cabade - Monument funéraire
Aristide et Marie Bergès - Arrêté inscription monument historique

*Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du monument funéraire d'Aristide et
Marie Bergès à TOULOUSE (Haute-Garonne)*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument funéraire d'Aristide et Marie Bergès à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le monument funéraire d'Aristide et Marie Bergès présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture conçue par Maurice Bergès et de ses sculptures, œuvres de Giuseppe Chiattonne, ainsi qu'en raison de l'importance du rôle de l'industriel Aristide Bergès dans le développement de l'hydroélectricité en France,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur les plans annexés au présent arrêté – le monument funéraire d'Aristide et Marie Bergès, situé au cimetière de Terre-Cabade, avenue du Cimetière à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 806 AE, parcelle 55, sur la section 5, division 23, concession n° 972 de 1908 et appartenant :

- pour le sol, à la ville de TOULOUSE, n°de SIREN 213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 ;
- pour le tombeau, aux ayants-droits de Marguerite BERGÈS, fille d'Aristide BERGÈS et de Marie CARDAILHAC, décédée à Montech (Tarn-et-Garonne) le 2 août 1952, acquéreuse le 1^{er} décembre 1908 de la concession perpétuelle n° 972.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

Plan et photographie aérienne annexés à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du monument funéraire d'Aristide et Marie Bergès, situé dans le cimetière de Terre-Cabade à Toulouse (Haute-Garonne)

 : partie inscrite



DRAC

R76-2019-09-17-008

31 - TOULOUSE - Hôtel d'Hautpoul - Arrêté de RADIATION au
titre des monuments historiques

*Arrêté portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel d'Hautpoul,
25 rue Malaret à TOULOUSE (Haute-Garonne)*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel d'Hautpoul,
25 rue Malaret à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,
VU l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'arrêté en date du 27 mai 1952 portant inscription au titre des monuments historiques de la cage d'escalier, de l'escalier avec sa rampe en fer forgé et de l'ancienne porte sur rue de l'hôtel d'Hautpoul dit aussi Petit Séminaire, sis 25 rue Malaret à Toulouse (Haute-Garonne)
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de Midi-Pyrénées en date du 3 décembre 2013,
VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'hôtel d'Hautpoul dit aussi Petit séminaire a été détruit en 1966 lors de l'opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Georges, que la persistance de l'arrêté d'inscription du 27 mai 1952 génère un périmètre de protection non fondé,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'arrêté susvisé du 27 mai 1952, portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel d'Hautpoul, anciennement situé 25 rue Malaret à Toulouse (Haute-Garonne) sur les parcelles n°729, 730 section JJ, correspondant actuellement aux parcelles n° 114 d'une contenance de 6 546 m² et n°254 d'une contenance de 5 525 m², figurant au cadastre section 820 AB 01, est abrogé.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le préfet de région,

Étienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AB
Feuille : 820 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500


Date d'édition : 22/11/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

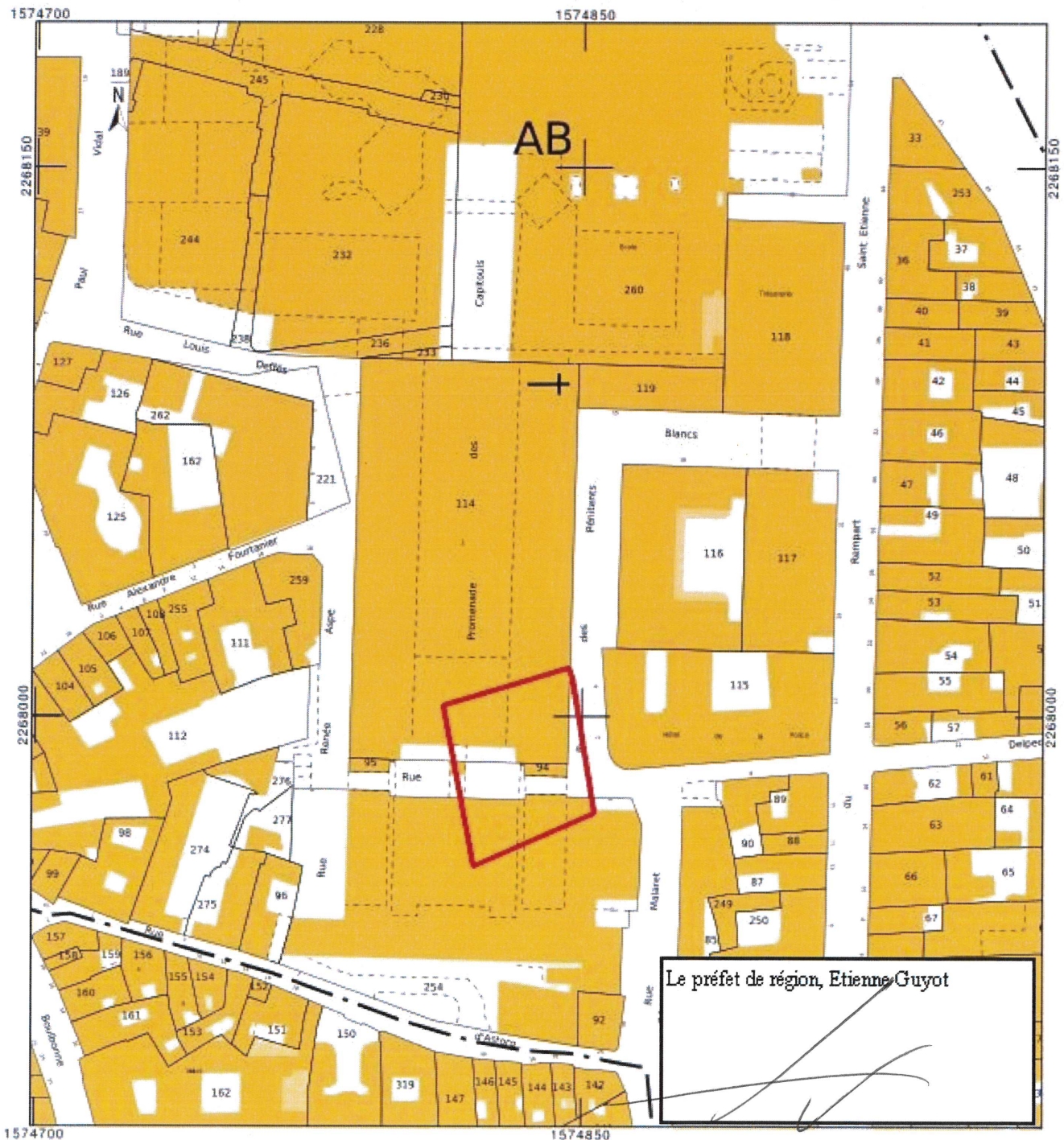
**Plan annexé à l'arrêté portant radiation
de l'inscription au titre
des monuments historiques
de l'hôtel d'Hautpoul, sis 25 rue Malaret
à Toulouse (Haute-Garonne)**

 : emprise de l'hôtel d'Hautpoul détruit en 1966

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DRAC

R76-2019-09-17-009

31 - TOULOUSE - Immeuble dit "Hôtel modèle" - Arrêté de
radiation au titre des monuments historiques

*Arrêté portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble dit
"hôtel modèle", 75 boulevard Lazare-Carnot et 5 et 7 rue des Trois-Journées, à TOULOUSE
(Haute-Garonne)*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble dit « hôtel modèle », 75 boulevard Lazare-Carnot et 5 et 7 rue des Trois-Journées à TOULOUSE (Haute-Garonne)

Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,
- VU l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU l'arrêté en date du 5 avril 1966 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures de l'immeuble dit « hôtel modèle »,
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de Midi-Pyrénées en date du 3 décembre 2013,
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'immeuble dit « hôtel modèle » a été détruit en 1970 pour permettre l'opération immobilière Les Américains, que la persistance de l'arrêté d'inscription du 5 avril 1966 génère un périmètre de protection non fondé,

A R R Ê T E

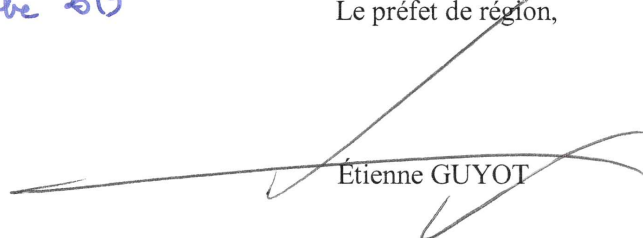
Article 1^{er} : L'arrêté susvisé du 5 avril 1966, portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures de l'immeuble dit « hôtel modèle », 75 boulevard Lazare-Carnot et 5 et 7 rue des Trois-Journées à Toulouse (Haute-Garonne), situé anciennement sur la parcelle n° 2026, section JJ, correspondant actuellement à la parcelle n° 16, figurant au cadastre section 820 AB, est abrogé.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le préfet de région,


Étienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AB
Feuille : 820 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650


Date d'édition : 20/08/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF930043
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

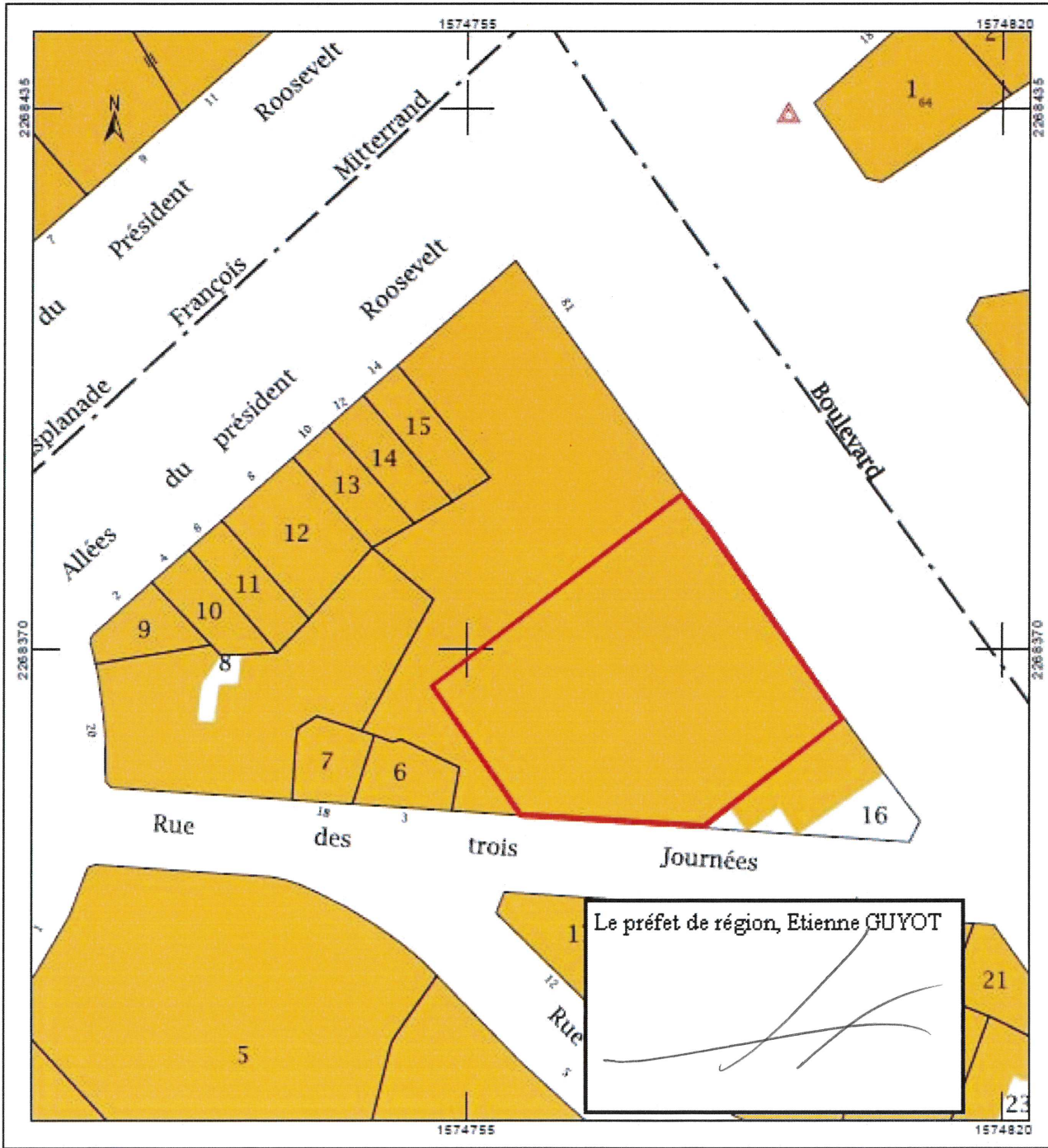
**Plan annexé à l'arrêté portant radiation
de l'inscription au titre des monuments
historiques de l'immeuble dit "hôtel modèle",
sis 75 boulevard Lazare-Carnot et
5 et 7 rue des Trois-Journées à Toulouse
(Haute-Garonne)**

 : emprise de l'immeuble détruit en 1970

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille

R76-2019-09-18-020

Arrêté modificatif n°6/16RG2018/7 du 18 septembre 2019 portant
modification de la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté modificatif n°6/16RG2018/7 du 18 septembre 2019
portant modification de la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, L.231-3, L.231-6-1 et D. 231-1 à D. 231-4,
- Vu l'arrêté n°16RG2018/1 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault,
- Vu les arrêtés n°1/16RG2018/2 du 7 mars 2018, n°2/16RG2018/3 du 30 novembre 2018, n°3/16RG2018/4 du 14 décembre 2018, n°4/16RG2018/5 du 28 mars 2019 et n°5/16RG2018/6 du 02 mai 2019 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault,
- Vu la proposition de désignation d'un conseiller appelé à siéger au sein dudit conseil, au titre des représentants des employeurs, formulée par l'Union des entreprises de Proximité (U2P),

ARRETE :

Article 1er

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault est modifiée comme suit :

En tant que représentant des employeurs :

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité - U2P

Titulaire Mme **ANNIE ALAVER**

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Occitanie.

Fait à Marseille, le 18 septembre 2019

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

Pour la Directrice de la Sécurité Sociale
et par délégation
Le Chef d'antenne

« Signé »

David MUNOZ

ANNEXE : Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault

Organisations désignatrices		Nom	Prénom			
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	BRECHOTTEAU TEISSIER	Patrick Laurent		
		Suppléant(s)	CEBE RIVOIRE	Aurélie Myriam		
		CGT - FO	Titulaire(s)	LOPEZ MILHAUD	Michel Alain	
			Suppléant(s)	CHASTANG OLEON	Marie Daniel	
	CFDT	Titulaire(s)	AGUILAR DUBUCHE	Guy-Charles Anne		
		Suppléant(s)	MOREZZI POINT	Matthias Montserrat		
		CFTC	Titulaire	BRIDIER	Jean-Marie	
	Suppléant		SOLBES-SABUCO	Bérengère		
	CFE - CGC	Titulaire	BARTHES	Rémi		
		Suppléant	BERRUS	Elisabeth		
	En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	FIGUEROA GIOVANNONI VIC	Serge Patrick Bruno	
			Suppléant(s)	CANET DE CONINCK DUBOIN-BIDET	Pierre-François Esta Christophe	
			CPME	Titulaire	KUNTZMANN	Sandie
				Suppléant	TZIJIL	Julien
U2P			Titulaire	ALAVER	Annie	
			Suppléant	non désigné		
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :		CPME	Titulaire	DUSSOL	Jean-Yves	
			Suppléant	CASANO	Isabelle	
	U2P	Titulaire	DEGOUTIN	Eric		
		Suppléant	non désigné			
	UNAPL / CNPL	Titulaire	CAILLETAUD	Thierry		
		Suppléant	LEGER	Daphnée		
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	ALBERTO-PAULI COMBE NEGRE ROTA	Sylvie Céline Jean-Luc Alain		
			Suppléant(s)	ANNEYA ARGELIES DOUMAIN-NOËL LUU	Karine René Martine Doan Trung	
				Personnes qualifiées	DURA-KOCH FAUCHERRE QUATREFAGES VERGELY	Marie-Ange Aline Henri Pascale
					Dernière mise à jour : 18/09/2019	
		Dernière(s) modification(s)				